

COMMUNIQUE CONJOINT SUR LA RENCONTRE DE NGURDOTO 7, 8 SEPTEMBRE 2007

Sur invitation de leur Homologue, Son Excellence Monsieur Jakaya

MRISHO KIKWETE, Président de la République Unie de Tanzanie, leurs Excellences Messieurs Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo et Yoweri KAGUTA MUSEVENI, Président de la République de l'Ouganda, ont eu une rencontre au sommet le 7 et 8 septembre 2007, à Ngurdoto, en Tanzanie.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de coopération bilatérale entre les deux Etats.

Les deux Chefs d'Etat étaient à la tête de deux fortes délégations composées des Ministres et des officiels de leurs pays.

Le Président Yoweri KAGUTA MUSEVENI dans une atmosphère cordiale a félicité au nom du Gouvernement et du peuple ougandais, le peuple congolais ainsi que Son Excellence

Joseph KABILA KABANGE pour l'organisation et la réussite du processus électoral qui a porté à la tête des Institutions des dirigeants issus des urnes. Aussi a-t-il exprimé le soutien et la franche collaboration de son Gouvernement et du peuple ougandais.

Pour sa part, le Président Joseph KABILA KABANGE a remercié le Président Yoweri KAGUTA MUSEVENI d'avoir répondu à ce rendez-vous qui augure une nouvelle ère de coopération, de stabilité et de développement durable dans les relations bilatérales entre la République Démocratique du Congo et la République de l'Ouganda.

La rencontre au Sommet entre les deux Présidents était précédée de la réunion ministérielle des deux parties dont l'ouverture a eu lieu le 7 septembre 2007, par Son Excellence Monsieur Bernard MEMBE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Unie de Tanzanie.

Après la cérémonie d'ouverture par Son Excellence Monsieur Jakaya MRISHO KIKWETE, Président de la République Unie de Tanzanie, les deux Chefs d'Etat ont examiné les questions d'intérêt commun au plan bilatéral, régional et international.

Au niveau bilatéral, les Présidents ont renouvelé leur engagement en vue du renforcement des relations de bon voisinage et de la résolution des questions de paix, de sécurité et de développement économique.

Aussi, réaffirmant leur attachement aux idéaux et principes énoncés dans les Chartes des Nations Unies et de l'Union Africaine ainsi que dans le Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs, les deux parties ont convenu de ce qui suit :

a) Sur le plan de la Défense et de la Sécurité :

- la réaffirmation du respect de la souveraineté des Etats et de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation ;
- la réactivation du mécanisme de vérification conjointe par l'installation effective de l'ensemble des postes prévus à cet effet ;
- la tenue régulière des réunions de concertation entre les autorités politico-administratives et militaires des entités administratives frontalières des deux pays ;
- la poursuite et le parachèvement du processus de Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinsertion et Réintégration, DDRRR en sigle, en faveur des forces négatives présentes sur les territoires des deux pays respectifs et l'engagement des deux parties à n'accorder ni asile, ni soutien à toute force ou individu réfractaire au processus ;
- la constitution dans un délai d'un mois, d'une Commission Mixte ad hoc, chargée de la reconstitution de la frontière commune des deux Etats. La Commission Mixte peut faire appel à n'importe quelle personne ou organisme, en cas de besoin ;
- l'éloignement des camps des réfugiés à plus de 150 Km de la frontière et la sensibilisation de ces derniers au retour volontaire dans leur pays d'origine, dans le cadre d'une commission tripartite RDC-Ouganda- HCR à constituer dans un délai d'un mois ;

- l'engagement au strict respect des termes du Protocole de non agression et de défense mutuelle, signé dans le cadre du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs.

b) Sur le Plan Economique :

Les deux parties s'engagent à promouvoir la coopération dans les domaines ci-après :

- la conservation et la protection de l'environnement et des ressources transfrontalières, animales, halieutiques, des forêts et des parcs nationaux ;
- l'exploration et l'exploitation communes des champs d'hydrocarbures transfrontaliers. A cet effet, les deux parties se sont accordées sur le principe de la révision de l'Accord de coopération pour l'exploration des hydrocarbures et l'exploitation des gisements communs, signé le 23 juin 1990 et ce, en suivant le principe d'unification. Pour ce faire, les Ministres des deux pays en charge des Hydrocarbures se rencontreront endéans un mois en vue de finaliser les discussions pour un nouvel accord de coopération ;
- l'échange et le commerce de l'énergie électrique ;
- la lutte contre la contrebande, la criminalité transfrontalière et la fraude minière ;
- la conclusion des Protocoles d'Accords de coopération économique et technique dans les domaines de la géologie, des mines, métallurgie et énergie.

c) Sur le Plan Politique et Diplomatique

Les deux parties se sont accordées sur :

- l'importance de la Grande Commission Mixte en tant qu'outil par excellence devant régler de façon durable les questions d'intérêts communs et jeter les bases solides d'une nouvelle coopération mutuellement avantageuse. Pour ce faire, les deux parties ont convenu de convoquer en Ouganda, dans la première quinzaine du mois de décembre 2007, la prochaine Session de cette Grande Commission Mixte.
- la nécessité d'œuvrer pour le renforcement de leurs relations diplomatiques par l'élévation de leur représentation diplomatique au niveau d'Ambassadeur ;
- s'agissant du contentieux entre les deux pays en rapport avec l'arrêt de la Cour Internationale de Justice de La Haye du 19 décembre 2005, les deux parties ont convenu d'instituer une commission mixte ad hoc chargée d'examiner les modalités pratiques de son exécution ;

Sur les problèmes régionaux, les deux Présidents ont affirmé leur volonté d'appliquer le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

Ils se sont aussi convenus de renforcer et d'assurer l'application des mécanismes de la Tripartite Plus.

Son Excellence le Président Joseph KABILA a tenu informé Son Homologue sur la relance des activités de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

De son côté, Son Excellence le Président YOWERI MUSEVENI l'a informé du développement des activités de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est ainsi que de l'adhésion du Rwanda et du Burundi au processus de mise sur pied de la Fédération des Etats de l'Afrique de l'Est.

Enfin, les deux délégations ont remercié le Gouvernement et le peuple tanzanien pour l'accueil chaleureux dont elles ont été l'objet ainsi que de l'hospitalité qui leur a été accordée durant leur séjour.

Fait à Ngurdoto/Tanzanie, le 08 septembre 2007

Pour la République Démocratique du Congo

Antipas MBUSA NYAMWISI

Ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Pour la République de l'Ouganda

SAM KUTESA

Ministre des Affaires Etrangères